

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE

Quotidien Républicain du soir

RÉDACTION & ADMINISTRATION

14, rue Drouot (Paris 9^e). — Téléph. : CENTRAL 69-70

DIRECTEUR :

142, rue Montmartre (Paris 2^e). — Téléph. : CENTRAL 80-83

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Miguel ALMEREYDA

Le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Les Loyers

En voulez-vous des milliards ?

Plaie d'argent n'est pas mortelle ! Si, quelquefois. La question des loyers est une plaie et une grave plaie d'argent. Elle peut être mortelle, car elle est de celles — l'expérience l'a montré déjà — qui peuvent engendrer des révolutions.

Faire payer tous les locataires, il n'y faut pas songer, sous peine de faire surgir incessamment une catastrophe. Faire supporter la perte des loyers par les propriétaires exclusivement, c'est une mesure dangereuse et — il faut avoir le courage de l'avouer — c'est commettre une injustice.

L'Etat peut-il prendre à sa charge la totalité des loyers impayés ? Oui, s'il en a les moyens. Non, dans le cas contraire.

Or, l'Etat a les moyens de se procurer, et au-delà, la somme nécessaire à donner satisfaction à tous, en restant fidèle à la vieille formule : « Ni emprunts, ni impôts nouveaux ».

Lecteur, attention ! car nous parlons très sérieusement. Nous offrons aujourd'hui à M. le Ministre des Finances une précieuse mine d'or. Des milliards ! oui, M. Ribot, des milliards ! en voulez-vous ? En voulez-vous non seulement pour indemniser les propriétaires, en voulez-vous encore pour la Défense Nationale, pour soulager les misères de toute nature engendrées par l'occupation des pays envahis ?

Vous n'avez qu'à vous baisser... ou plutôt qu'à abaisser vos regards sur une toute petite loi, qui, par hasard, est restée jusqu'ici dans l'ombre. Messieurs les propriétaires seront, du reste, enchantés de vous voir en demander l'application puisque c'est sur l'application des lois qu'ils basent leurs véhémentes protestations contre les moratoria et les projets en discussion au Parlement.

L'article 30 de cette petite loi, datée du 16 septembre 1897 stipule ce qui suit : « Article 30. — Lorsque, par suite des travaux déjà énoncés dans la présente loi, lorsque, par l'ouverture de nouvelles rues, par la formation de places nouvelles, par la construction de quais ou par tous autres travaux publics généraux, départementaux ou communaux, ordonnés ou approuvés par le gouvernement, des propriétés privées auront acquis une notable augmentation de valeur, ces propriétés pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la valeur de la moitié des avantages qu'elles auront acquis : le tout sera réglé par estimation dans les formes déjà établies par la présente loi, jugé et homologué par la commission qui aura été nommée à cet effet. »

Nous réclamons encore une fois l'attention, toute l'attention du lecteur. Cette loi du 16 septembre 1897 n'a jamais été appliquée. Jamais les propriétaires, sénateurs, députés, édiles ou autres n'en ont sollicité l'application.

Or, si l'on considère que depuis trente ans, les travaux communaux, départementaux, généraux ont majoré la valeur de la propriété immobilière, surtout dans les grandes villes, d'une somme qui peut s'évaluer à une soixante de milliards ; si l'on veut bien admettre que la moitié de soixante est trente, c'est-à-dire que la Société est en droit de réclamer à la totalité des propriétaires urbains la jolie petite somme de trente milliards ; si l'on veut bien nous concéder que « la loi est la loi », dura lex sed lex, oui si bien pour les propriétaires que pour les prolétaires ; si l'on estime comme nous que le gouvernement a pour premier devoir d'appliquer les lois ; si l'on veut bien reconnaître que le moyen que nous proposons met la France à l'abri d'une crise dangereuse, on estimera comme nous que le gouvernement de M. Briand, qui n'a qu'un geste à faire pour donner à la grave question des loyers une solution efficace, fera ce geste fermement et rapidement.

Un dernier mot à l'adresse des gens pointilleux qui éprouveraient le besoin d'être mis en face d'une consultation émanant d'une autorité en matière juridique ?

Le loi non abrogée peut-elle tomber en désuétude, par le fait seul qu'on en a négligé longtemps, et pour cause, l'application ?

Voici l'opinion de M. de Pontiché qui, chef du service du contentieux à la préfecture de la Seine, rédigea en 1898 un rapport dont voici la conclusion :

« Pour les raisons ci-dessus exposées, et sous le bénéfice des quelques réserves dont elles sont accompagnées, le chef du contentieux formule les conclusions suivantes :

« I. — La ville a le droit de demander,

lors des travaux de voirie qu'elle entreprendra à l'avenir et qui procureront une plus-value notable aux immeubles voisins, l'application des articles 30 à 32 de la loi du 16 septembre 1897. Elle a intérêt à le faire.

II. — N'en droit ni en fait, rien ne semble s'opposer à ce que la ville réclame l'indemnité de plus-value aux propriétaires qui ont bénéficié des travaux exécutés depuis moins de trente ans. »

Nos ministres, nos sénateurs, nos députés, voudront-ils, afin de pouvoir donner satisfaction aux propriétaires, appliquer une loi sur les plus-values dont les propriétaires se sont, depuis cent huit ans, accaparés exclusivement ?

Lorsqu'une loi concerne les propriétaires, ne doit-elle être appliquée que lorsqu'elle est en leur faveur ? doit-elle rester lettre morte lorsqu'elle touche à leurs intérêts et surtout lorsque ces intérêts se chiffrent par des milliards ?

Ne se trouvera-t-il aucun de nos farouches législateurs pour déposer à la loi, qui déterminera que des indemnités seront à payer aux propriétaires en dédommagement de leurs loyers impayés pour cause de guerre, un amendement ainsi conçu :

« Les sommes nécessaires à couvrir cette dépense seront prélevées parmi celles à provenir de l'application de la loi du 16 septembre 1897 qui concerne la plus-value des propriétés immobilières. » ?

C'est ce que l'avenir nous apprendra.

R. BROCA.

A LA CHAMBRE

Un droit indiscutable

Tout arrive. Le sort des locataires et celui des propriétaires va être réglé par le Parlement. La discussion des propositions sur le règlement des loyers échus pendant la guerre commence cet après-midi. Les débats seront sans doute mouvementés, les propriétaires ne pouvant manquer d'avoir d'énergiques défenseurs. Mais avant de passer à la discussion générale, il est vraisemblable qu'une demande d'ajournement sera déposée. M. Millevoye, député de Paris, estime que l'intérêt national étant en jeu, il serait préférable de ne pas mettre aux prises dans des séances répétées locataires et propriétaires. Mais cette conception ne paraît pas devoir rencontrer l'approbation de la Commission de législation civile et criminelle ni celle du gouvernement. M. René Viviani a d'ailleurs promis au Sénat d'insister pour qu'une solution soit donnée rapidement à cette importante question sociale.

Si le débat s'ouvre, c'est M. Emile Bender qui parlera le premier. Le député radical-socialiste du Rhône est un juriste distingué qui envisagera l'ensemble de la question dans son véritable point de vue sans aucune surenchère démagogique. Son but est de démontrer que tout locataire a souffert dans ses revenus doit bénéficier d'une exonération que décidera le jury arbitral. L'orateur démontrera l'importance de cette juridiction et la facilité avec laquelle elle pourra régler toutes les contestations. Il n'aura pas de peine à recevoir l'approbation de ses collègues, le jury arbitral apparaissant comme préférable au tribunal arbitral précédemment proposé.

Il terminera en faisant appel à l'esprit de sagesse de la Chambre et souhaitera que le texte définitif réponde aux desiderata de la très grande majorité de la nation.

M. Ernest Laroche tout en se montrant pas hostile à l'exonération ou à la réduction des loyers pour certaines catégories de locataires posera le principe du droit à l'indemnité pour les propriétaires. Il se fera le défenseur de leurs intérêts.

Le député de Nice apportera dans le débat une conception opposée à celle de la majorité de l'Assemblée. Il aura beaucoup de peine à faire comprendre que la question d'indemnité aux propriétaires doit être réglée dans le même projet que la question d'exonération ou de réduction.

Équité dira-t-il. Il faut agir vite, lui sera-t-il répondu. Que les propriétaires se contentent de l'engagement pris de régler ultérieurement leur sort, car ce qui importe immédiatement, c'est de fixer les loyers sur leur situation et de les empêcher d'être à la merci de bailleurs intraitables, la guerre ayant créé à chacun une situation spéciale.

Ce sera la thèse que défendra avec éloquence M. Marcel Cachin. Le député socialiste de la Goutte-d'Or examinera dans son ensemble le problème des loyers ; il comparera la situation de la masse des locataires et de la très grande majorité des propriétaires, du fait de la guerre, et indiquera l'importance des bénéfices réalisés par les propriétaires pendant les années qui ont précédé les hostilités.

Il montrera que des propriétaires, dans certains quartiers, encaissent chaque année le prix que leur avait coûté leur immeuble et qu'ils ont tous profités de la plus-value collective produite par les améliorations des moyens de transports.

D'autre part, il s'élèvera avec violence contre les géants, corporation qui a rendu insoluble la question des loyers, parasites intraitables qui ne veulent pas s'apercevoir qu'ils ont la guerre et qui ne connaissent que le Code de procédure civile, les

articles 819 sur la saisie-gagerie et 1752 sur l'expulsion ; intermédiaires rapaces qui ne voient dans les locations que bénéfices personnels d'autant plus considérables que le prix du bail est plus élevé ; agents d'exécution irresponsables qui n'ont aucune considération pour le locataire et le dépouillent sans vergogne de sa propriété commerciale acquise péniblement par un travail assidu lorsque le bail est arrivé à expiration s'il trouve un nouveau preneur qui leur assure la commission.

Ce sera sans doute les seuls orateurs qui pourront se faire entendre dans la séance.

La discussion générale se continuera la semaine suivante par l'audition du rapporteur, M. Ignace, par celle de M. Pierre Laval, et de M. Ernest Laffont.

M. Aristide Jobert qui a cédé son tour de parole à M. Cachin n'interviendra que sur l'article premier pour soutenir un contre-projet tendant à faire percevoir pendant toute la durée de la guerre tous les loyers par une Caisse Nationale des Loyers de guerre fonctionnant sous le contrôle de l'Etat et dans les conditions déterminées.

Ce contre-projet a pour but d'après son auteur de faire payer les locataires qui peuvent payer ; d'établir des règles bien définies d'exonérations totales ou partielles afin d'éviter des interprétations différentes et contradictoires ; de faire supporter aux propriétaires seuls, mais à tous les propriétaires, au prorata de leurs revenus le poids

des pertes subies en matière de perception des loyers du fait de la guerre qui a arrêté ou détruit la plupart des situations sociales ; de répartir équitablement entre tous les propriétaires les produits des loyers recouvrés d'une façon effective ; de permettre aux propriétaires de négocier la valeur des loyers non payés représentés par des bons de loyers de guerre.

Mais, malgré l'ingéniosité de la combinaison, il est peu probable que la Chambre l'accepte. C'est donc sur le texte de la commission que la discussion se poursuivra.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

TROIS HEURES

Entre l'Oise et l'Aisne, quelques contacts de patrouilles, au cours de la nuit, dans la région de Puisaleine.

En Champagne, notre artillerie a dispersé un convoi de ravitaillement sur la route de Ville-sur-Tourbe à Vouziers.

Un avion ennemi a lancé sur les faubourgs de Lunéville trois bombes qui n'ont causé aucun dégât. Un autre appareil ennemi a été abattu près de Flin. Les deux officiers qui le montaient ont été faits prisonniers près d'Ogeville (sud-est de Lunéville).

Une Injure

Des messes doivent être célébrées demain à onze heures, dans diverses églises de Paris, et notamment à Saint-Germain-l'Auxerrois, à la mémoire du roi Louis XVI.

Le roi Louis XVI a été guillotiné par ordre des représentants du peuple français.

Il a été guillotiné parce qu'il avait trahi la France, parce qu'il avait tendu la main aux envahisseurs, pour empêcher le peuple français de vivre en liberté.

Célébrer la mémoire de ce malfaiteur public, c'est injurier le peuple de France.

On pensait que le parti royaliste aurait eu la pudeur de s'abstenir de célébrer, même par une messe, la mémoire de ce traître, alors que l'ennemi occupe le sol français.

Mais, puisque les gens du Roy n'ont

pas su voir tout ce que leur manifestation a d'injurieux pour la France, il appartient au gouvernement de les rappeler à la pudeur.

La messe de Louis XVI célébrée en pleine guerre constitue une manifestation inconvenante.

Cette manifestation ne doit pas avoir lieu.

La République a laissé les églises aux curés, mais pour qu'ils y célèbrent le culte, et non pas pour qu'ils s'y livrent à des démonstrations anti-nationales.

Les royalistes, nous l'espérons, trouveront demain les portes fermées, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et dans tous les autres édifices nationaux qu'ils ont choisis pour y injurier la mémoire de nos grands ancêtres, les révolutionnaires de 93.

Georges CLAIRET

Censurés

Le "Petit Parisien" et le "Journal" saisis

Jusqu'à ces temps derniers, la Censure ne s'était montrée sévère que pour les journaux de combat. La grande presse d'information avait été à l'abri sinon de ses observations, ni même de ses ordres « d'échoppage », du moins des saisies et des suspensions. Il semblait qu'il y eût entre la Censure et les journaux un pacte tacite.

Le pacte est rompu.

Deux des quatre grands journaux d'information du matin viennent de connaître les rigueurs de la censure.

Le Journal et le Petit Parisien ont été saisis. Ils s'en montrent fort émus et cela se conçoit.

« Un fait inouï », — tel est le titre sous lequel le Petit Parisien annonce la nouvelle à ses deux millions de lecteurs.

Et ce titre est suivi de ces sous-titres, non moins impressionnants : Le "Petit Parisien" saisi. — L'aberration de la Censure.

Et voici ce que dit le journal de M. Jean Dupuy, sénateur, ancien ministre, Président du Syndicat de la Presse parisienne :

Nos paquets sont éventrés dans les gares de départ et cotisés par les gendarmes à leur arrivée, et tout cela, alors que nous avions strictement suivi, dès qu'elles nous furent transmises, les indications de la censure, quelles que fussent les difficultés matérielles que nous éprouvions à le faire, étant donné notre tirage qui était hier de 2 millions 129.940 exemplaires.

Pourquoi cette saisie ?

Parce que le Petit Parisien avait reproduit, dans sa première édition, destinée aux départements, une note du Consulat général du Monténégro à Paris, invitée à supprimer cette note, le Petit Parisien suspendit son tirage, pour obéir à la Censure. Mais des numéros non échappés étaient déjà tirés et expédiés. D'où les mesures de la Censure.

L'aventure du Journal est toute pareille et l'organe de M. le sénateur Charles Humbert qualifie cette saisie « inqualifiable abus de la Censure ». Ayant exposé les faits dans leur simplicité, le Journal ajoute :

« Eh bien ! il faut que cela cesse. »

Nous nous excusons de ce contre-temps — dont nous ne sommes pas cause — auprès du grand public, qui n'entend rien à ces questions de censure et à toute cette mauvaise cuisine administrative.

Mais nous lui jurons d'aller jusqu'au bout dans notre guerre aux abus. Périssent le "Journal" plutôt que de laisser fléchir notre volonté réformatrice. Devant la nation, nous rendrons le gouvernement responsable d'un régime où l'incurie le dispute à l'ignorance, et où l'arbitraire s'efforce vainement de sauver l'incapacité.

Nous n'avons pas, au Bonnet Rouge, l'habitude de taquiner la Censure, ou de lui faire la petite guerre. Et nous oublions aujourd'hui que, plus peut-être, que tout autre journal, nous avons eu à connaître ses rigueurs, si souvent intolérables. Nous avons connu les échoppages, les saisies et même la suspension. Mais nous oublions notre querelle personnelle, pour ne songer qu'à celle de nos grands confrères du matin.

Ils méritaient d'autres égards. Quel que fut leur crime, — et, aujourd'hui encore, il reste bien mal défini et bien peu établi, — on devait les traiter autrement.

M. Charles Humbert, par exemple, a rendu au pays assez de services pour mériter, de la part de l'administration, un autre traitement. Le peuple immense des lecteurs du Journal trouve dans ses articles d'un patriotisme si ardent, un réconfort, un tonique, dont on ne peut pas, sans danger, le priver brusquement. Des journaux comme le Journal et le Petit Parisien apportent chaque jour la manne intellectuelle et morale à des millions de Français.

Imaginez quels désordres d'idées vous suscitez en privant ces millions de lecteurs de leur journal. Ils sont autorisés à faire les pires suppositions, à concevoir les plus funestes alarmes, à imaginer les catastrophes les plus épouvantables.

D'autant plus que les perfides gazettes de l'Eglise et du Roy, qui, elles, paraissent librement, sont toujours là pour aviver l'inquiétude et entretenir l'ignorance.

Espion !...

Dès le matin je me mets à la recherche de mon major. Il est introuvable. On m'adresse au bureau du gouverneur militaire de Louvain où après une très longue attente, je suis reçu par un vieil officier à l'air rébarbatif.

Tout de suite je vois qu'il y aura du « trage ».

Il regarde ma tenue de voyage, militaire, mi-civile, d'un œil soupçonneux.

— Qui êtes-vous et que voulez-vous ? demanda-t-il, enfin-bien que je lui aie fait passer un billet où j'ai indiqué le motif de ma visite. Je lui renouvelle ma demande en me faisant connaître.

Ajustant un longon en or sur son nez, il me fait l'honneur de lire le petit papier que je lui ai fait remettre. Il relève la tête et me dit :

— Là-dessus vous dites travailler pour le compte du Times.

Sur ma réponse affirmative, il se met à me baragouiner quelques mots qui doivent être pour lui de l'anglais, et auxquels je ne comprends goutte.

Je lui réponds que je suis Français et que le français étant notre langue maternelle à tous deux, je lui saurais gré de me causer dans cette langue.

Il me regarde alors étrangement et se met à hurler :

— Alors, vous ne parlez pas anglais ? Je lui confesse mon ignorance en lui expliquant que je lis parfaitement l'anglais, que je le comprends quand on parle lentement, mais que, le parlant très mal, je préfère m'abstenir, quand je suis faire autrement.

— Montrez-moi vos papiers, dit-il brusquement.

Je tire mon portefeuille de ma poche et m'exécute avec un peu trop d'empressément peut-être, car de l'une des poches, trop pleine, débordent sur la table de mon inquisiteur quelques cartes de visite et une photographie, souvenir de Russie, où je suis vêtu en cosaque. Je veux reprendre mon bien, mais il pose vivement la main sur le tout en s'écriant : « Laissez-moi examiner ça ».

Silence prolongé. Je commence à trouver l'aventure amusante.

Après avoir examiné longuement mes papiers, mon interlocuteur m'adresse la parole en ces termes :

— Vous vous dites journaliste ; or, vous êtes ingénieur... Vous dites travailler pour un journal anglais ; or, vous ne parlez pas ou presque pas l'anglais... (J'hésite un geste de protestation). Taisez-vous... vous ne parlez pas anglais... Vous avez une photographie que vous avez été la votre vous y êtes vêtu en Turc et vous y portez la barbe, toute la barbe. (Oh ! oui, la barbe, pensai-je en moi-même...) Pourquoi vous êtes-vous fait raser ? Vous avez été seer-taire du Consulat général de Grèce... (Et après?) à St-Petersbourg. Votre passeport porte trace de votre passage en Turquie et en Grèce... Tout cela n'est pas clair, c'est foucé même et si vous ne me dites pas

immédiatement ce que vous faites à Louvain, je vais vous faire arrêter.

Pan ! ça y est, l'aventure tourne mal. Non pas que je redoute quelque chose, mais je pressens que si je reste seul avec cet homme, ma journée pourrait bien être irrémédiablement compromise. Et pour nous, journalistes, plus que pour tout autre, le temps c'est de l'argent.

Je prends résolument la parole, décidé à en finir :

— Mon colonel, dis-je, vous avez pu voir par mes papiers que je suis Français : c'est déjà une garantie ; de plus, si vous m'avez laissé m'expliquer dès le début, je vous aurais déjà montré cette note du commandant Chabot, secrétaire du ministère de la Guerre, m'autorisant à remplir mes fonctions de journaliste, ce qui ne m'empêche pas d'être aussi ingénieur, je suppose... Voici enfin un télégramme du Times, de Londres, demandant que nous nous occupions des intérêts du journal en attendant les correspondants spéciaux qui vont arriver. C'est suffisant pour expliquer ma présence à Louvain, vous en conviendrez.

Or, voilà une demi-heure que je suis avec vous, qui ne pouvez rien pour moi, puisque seul le major Christophe — auquel je suis du reste annoncé — peut me délivrer un sauf-conduit me permettant de circuler librement dans le champ des opérations. Veuillez donc bien me rendre mes papiers et me dire à quelle heure je puis trouver ici le major Christophe, qui m'a donné rendez-vous pour ce matin.

La réponse à ma longue tirade est stupéfiante :

— Qui me prouve que ces papiers sont bien à vous, que vous ne les avez pas volés ou fabriqués ? Et puis personne n'est plus en règle qu'un espion !

En partant de ce principe, nous n'allons plus pouvoir nous entendre et je maudis tout bas mon étoile qui m'a mis en présence d'un tel personnage.

Je commence à avoir chaud aux oreilles et je voudrais bien être ailleurs, car l'impatience petit à petit me gagne et je sens que je vais dire des bêtises à ce colonel désagréable...

Heureusement la porte s'ouvre et entre, qui ?... mon ami le commandant Chabot en compagnie du major Christophe lui-même... Présentations, tête du colonel auquel on me présente et qui, voyant qu'il a gaffé, bredouille quelques mots que je n'entends pas mais où je distingue « attention... pas avoir ».

Je suis libre enfin. En quelques minutes j'obtiens ce qu'il me faut et bientôt je route vers l'inconnu, vers les Français peut-être, bédonnant le Ciel en la personne du commandant Chabot de m'avoir tiré si à propos des griffes de l'intraitable colonel.

Extrait de Charleroi, par Fleury-Lamure, correspondant de guerre français du Times en Belgique. (Berger-Levrault, éditeurs.)

Le Reichstag discute

On reprend le débat sur la question de la censure.

M. Tittmann, socialiste, déclare : « Les comptes rendus du Reichstag sont mutilés par la censure ; c'est un fait inouï et c'est une violation de la Constitution. L'ordre de museler le Reichstag a été donné à la légère, il a été donné de propos délibéré par le gouvernement de Berlin. Il serait bien plus simple de défendre aux journaux de parler, car les autorités montrent qu'elles n'ont aucun souci ni du droit public ni de la Constitution. »

« En réalité, la censure a pour objet de cacher au peuple la vérité. La police interdit les conférences social-démocratiques ; elle jette en prison des personnes innocentes, afin que la vérité ne puisse pas parvenir jusqu'à la foule. Mais, si la censure n'existant pas, le peuple allemand aurait déjà crié qu'il veut la paix. »

M. Fischbeck s'écrie : « On voit maintenant tout le mal que le militarisme a fait à l'Allemagne, mais le militarisme est devenu trop puissant. La situation est triste, et l'on ne saurait la modifier en abolissant simplement l'état de siège. »

M. Streiseman prend la parole : « Nos ennemis savent de façon certaine que nous avons des difficultés économiques. On croit pouvoir leur cacher la vérité, mais la vérité éclate à leurs yeux, en raison des mesures que le gouvernement est forcé de prendre. En permettant la critique des actes, l'Angleterre prouve sa force. Nous ne pouvons, hélas ! en faire autant. »

Communiqué anglais

Londres, 20 janvier. — Communiqué du front britannique en France du 19 janvier, 21 heures : Six avions britanniques ont causé de grands dégâts à l'entrepôt d'approvisionnement allemand de Le Sars, au nord-est d'Albert. Pendant la journée, il y a eu dix-neuf combats aériens au cours desquels nous avons perdu deux avions. Dans cinq de ces combats, les appareils allemands ont été contraints de descendre. Deux mines allemandes ont fait explosion dans

l'après-midi du 18, au sud de Fricourt ; elles ont occasionné peu de dégâts.

Sur plusieurs points, nous avons canoné aujourd'hui, avec succès, les tranchées allemandes.

Au crépuscule, un détachement anglais a pénétré dans les tranchées allemandes au nord de la rivière de La Lys et en a ramené plusieurs prisonniers.

Les Allemands ont fait exploser une mine près de la redoute Hohenzollern et une autre devant nos tranchées au sud-est de Cunchy, ne provoquant aucun dégât.

L'artillerie a manifesté de l'activité au nord-ouest de Fromelles et à West d'Ypres.

Nos canons ont abattu un aéroplane allemand près de Frelinghen.

L'aviation au Parlement

Dans les Commissions et les Groupes

La date de discussion des interpellations sur l'aviation sera-t-elle fixée dans la séance d'aujourd'hui ainsi que la Chambre en avait décidé jeudi dernier à la demande du Président du Conseil ? C'est peu probable par suite de l'absence de M. Aristide Jobert. En tous cas le problème de l'aviation a été minutieusement examiné par les organisations compétentes — la Commission de l'armée et la Commission du budget — ont entendu M. René Besnard sur le programme de principe. M. Daniel Vixent a tenu toutes les vérifications nécessaires et régularisées un rapport qui éclairera complètement les collègues et l'opinion sur l'œuvre du sous-secrétaire d'Etat.

En attendant, les groupes s'occupent activement de passionnant problème. Le groupe du parti radical a consacré une séance à l'examen de la situation de notre aviation militaire. Des officiers aviateurs de l'armée M. Raoul Angès, député de Sétizon, M. Paul Laffont, député de Saint-Girons ont exposé d'une façon complète la question. Ils ont précisé l'état dans lequel se trouvait notre aviation il y a trois mois et les améliorations qui ont été apportées depuis cette époque. Ils ont traité avec intérêt la question des divers moteurs et ils se sont étonnés de la campagne menée contre l'organisation de notre cinquième armée.

Les explications apportées par M. Raoul Angès et par M. Paul Laffont ont vivement intéressé leurs collègues.

En ce qui concerne la discussion des interpellations de M. Paul Laffont, Girod et Laroche d'Aubigny, elle ne sera vraisemblablement fixée qu'après l'élaboration du rapport de M. Daniel Vixent.

LA VIE DE PARIS

Les petites détreesses

Dans cette guerre il est d'immenses malheurs... Les petites détreesses, les êtres qui ont pu échapper...

Les Conférences

Jeudi 20 janvier, à 4 heures 30 à la Mairie du IX^e arrondissement... Les conférences de la vie parisienne en 1915.

POSTE RESTANTE

« L'Althéon », le célèbre hebdomadaire anglais qui était la feuille officielle...

LE "TIP" remplace le Beurre

Auguste PELLERIN, 82, Rue Rambuteau (145) le 1/2 kg.

Les escargots et l'aviation

On ne se doutait pas de ça. Les escargots peuvent jouer un rôle utile dans l'aviation... Les escargots sont restés célèbres dans ces deux catégories.

Groupes et Syndicats

- 18 heures. — Fédération du Bâtiment (au siège).
19 heures. — Chemiserie-lingerie (1^{er} étage, B. du 11).
20 heures. — Comité Confédéral de la C. G. T. (au siège).

TOUS LES SPORTS

LA COUPE DE LA F. S. A. P. E. Voici le classement qui s'est établi après les matches disputés dimanche dernier.

Tribune des Lecteurs

Pour les soldats convalescents parisiens. Nous recevons la lettre suivante: Traitée à Paris, ayant été blessé après 5 mois de campagne...

Réponses aux lecteurs

Platement. 1. Ayant été réformé, puis maintenu dans cette situation...

Les Négociations rompues par le Monténégro

Rupture des négociations

Une nouvelle importante et imprévue, dont il est encore impossible pour le moment d'apprécier le caractère...

L'Autriche voulait humilier le Monténégro

Les troupes autrichiennes, qui avaient occupé entre temps Virbazar et Rieka, ont suspendu les hostilités.

De 14 heures à minuit

130^e jour de la guerre. — A Londres, M. Brand, président du Conseil quinquagénaire...

LES CONSEILS DE GUERRE

Qu'est-ce à dire? La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition adoptée par la Chambre...

Communications

Les membres de la Libre-Pensée Socialiste de France et Colonies réunis en assemblée générale à Chaville le 16 janvier 1915.

Pour les soldats convalescents parisiens

Nous recevons la lettre suivante: Traitée à Paris, ayant été blessé après 5 mois de campagne...

LA VIE CHÈRE

Une réunion des approvisionneurs

Le Syndicat des approvisionneurs qui joue un rôle si important dans l'alimentation de Paris, se préoccupe à son tour de la vie chère.

Si nous savions rire?

Le rire plus que le rêve distingue l'homme de l'animal et établit sa supériorité. Comme cette pensée d'Anatole France s'applique bien à nos Français par opposition à l'animal...

LA VIE CHÈRE

Une réunion des approvisionneurs

Le Syndicat des approvisionneurs qui joue un rôle si important dans l'alimentation de Paris, se préoccupe à son tour de la vie chère.

GAZETTE MILITAIRE

Engagez-vous! Tel est l'appel qui a été lancé par le général Gallieni à tous les citoyens dépourvus d'obligations militaires...

Courrier des Spectacles

Porte Saint-Martin. — Le succès d'Anna Karénine s'est encore affirmé à la représentation d'hier soir. La pièce que M. Edmond Guitard a si habilement adaptée de Tolstoï...

CE SOIR

COMEDIE-FRANÇAISE, 8 h., Britannicus. ODEON, Relache. OPERA-COMIQUE, Relache. TRIANON-LYRIQUE, 8 h., Josephine vendue par ses sœurs.

Aux Ecoutes

Ce que les dessous d'une femme peuvent cacher... En réalité, ce sont ceux de deux femmes. Mais ça ne fait rien, le tableau des vols que ces deux Anglaises firent dans un grand magasin de Londres...

Emprunt de la Défense nationale

Remise des certificats provisoires. AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE PARIS.

BANQUE DE FRANCE

Retrait de certificats provisoires au porteur, personnels de libération, réception des rentes 3 % et versements d'août pour la Défense nationale.

Emprunt 5 0/0 de la Défense Nationale

Retrait de certificats provisoires au porteur, personnels de libération, réception des rentes 3 % et versements d'août pour la Défense nationale.

LES PLANCHES

Châtelet, 8 h. Les Exploits d'une petite ironiste. Athènes, mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche à 8 h. 30, L'École des Cités, revue.

MUSIC-HALLS, CONCERTS, CABARETS

CONCERT MATIN. Tél. Gal. 88-07. — Madame Bon-Dou-Ba-Da-Bouh, l'opérette à spectacle. Madeleine Guitty, Manuelle, Bianca de Bilibio, l'artie concert.

Ville de Saint-Denis

Le dimanche 9 février 1915, au Palais du Trocadéro, à 2 heures de l'après-midi, grande manifestation au profit des diverses œuvres de bienfaisance de la ville de Saint-Denis.

Urétrites PAGÉOL

ANTISEPTIQUE ÉNERGIQUE des VOIES URINAIRES. Guérit vite et radicalement. Supprime douleurs.

Le Fer Rouge

Pamphlet social bi-mensuel (Le n° 25 cent. - 6 fr. par an). Lisez-le. Répandez-le. Documentez-le.

PETITES ANNONCES

OFFRES D'EMPLOI. MENSUIER à faire est demandé au Bonnet Rouge pour divers travaux et réparations à domicile.

LE BONNET ROUGE

est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués. Le Gérant: LÉON BAYLE.